

PROJET EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le projet EPS s'inscrit dans le projet d'école dans le respect du parcours EPS.

ECOLE : _____ **COMMUNE :** _____ **RPI :** _____

Ce dossier est un outil qui permet d'établir une programmation de l'EPS sur un cycle ou par école (ou R.P.I.). La pratique des activités est organisée de manière cohérente et équilibrée sur le cursus primaire en exploitant les ressources locales.

Chaque enseignant complète **une fiche de programmation de classe** dans le cas d'une co-intervention avec un intervenant extérieur (I.E) agréé :

- agrément **A**, pour les I.E rémunérés,
- agrément **B**, pour les I.E bénévoles

ou dans le cas de la mise en œuvre d'une activité nécessitant un taux renforcé. (Circ. interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017)

Les programmes d'EPS 2015 visent l'acquisition de cinq grandes compétences travaillées en continuité dans les différents cycles ; ces cinq compétences générales contribuent aux cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive.

Préconisations départementales :

- Des aides à la rédaction du projet sont disponibles sur le site de la DSDEN. Le dossier ainsi constitué est ensuite soumis à l'inspecteur(trice) de circonscription puis à l'inspecteur (trice) d'académie-DASEN.
- Les enseignants ne faisant pas appel à un intervenant extérieur ou ne proposant pas d'APSA à taux d'encadrement renforcé peuvent compléter le document afin de rendre compte de la cohérence du volet EPS de l'école et d'élaborer le parcours EPS des élèves.
- Dans la mesure du possible, chaque année scolaire, les quatre objectifs de la maternelle ou les quatre champs d'apprentissage de l'EPS sont programmés.
- Les modules d'apprentissage comptent environ de 6 à 15 séances selon la durée des séances.
- Pour les classes de cycle 2, un partenariat n'est accordé que s'il apporte une plus-value significative au projet.
- Eu égard à la motricité globale qui caractérise l'élève de maternelle, les intervenants extérieurs n'y sont agréés qu'à titre exceptionnel. Dans tous les cas, l'IEN doit être contacté, via le CPC EPS.

PROJET À SOUMETTRE EN DOUBLE EXEMPLAIRE